



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2025/2026

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

Présents : Messieurs Pascal Broquaire, Yvon Darmuzey, Sébastien Fargetas, Antoine Guijarro, Serge Lucas, Manuel Marques, Franck Baros, Nicolas Baudry

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard 10 jours avant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

CHALLENGE U14

Décisions administratives

Date	Comp.	PI	Match	Numéro Club	Club	Equipe	Anomalies	Tarifs
27.09.25	U14	B	54550923	500045	CM FLOIRAC	1	Forfait 1er et 2ème match	47,50 €
27.09.25	U14	B	54459917	505554	F.C. LOUBESIEN	1	FMI transmise hors délai	47,50€

U15 à 8

REPORTS JOURNEE

	Comp.		Match	Club	Recevant		Club	Visiteur		Report
04.10.25	U15 à 8		54929082	549489	FC MEDOC OCEAN	1	580706	US ARTIGUAISE	1	29.11.25
04.10.25	U15 à 8		54929017	506296	FC BIGANOS	1	564832	FC BORDS DE GARONNE	2	18.10.25
04.10.25	U15 à 8		54929277	560933	GRP FC PAYS DE GASCogne	1	550103	AM.S. AVENSAN MOULIS	1	18.10.25



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

U15 LFNA

Décisions administratives

Date	Comp.	Poule	Match	Numéro Club	Club	Equipe	Anomalies	Tarifs
04.10.25	U15 LFNA	A	54489089	505387	AVT G JEANNE D'ARC CAUDERAN	2	FMI transmise hors délai	47,50 €
11.10.25	U15 LFNA	A	54192511	525226	AS U. ST JEAN	2	FMI transmise hors délai	47,50€

U15 NIV1

COURRIERS

Courriel du Club APIS (563836) du 10.10.2025 qui déclare forfait général pour son équipe engagée en U15 NIV 1 poule B.

La Commission valide le forfait.

Décisions administratives

Date	Comp.	Poule	Match	Numéro Club	Club	Equipe	Anomalies	Tarifs
27.09.25	U15NIV1	B	54055273	563836	APIS	1	Forfait général	118,50 €
04.10.25	U15NIV1	D	54084260	525228	SA G CESTAS	3	FMI transmise hors délai	47,50€
11.10.25	U15NIV1	E	54479273	505572	RACING CLUB BORDEAUX	2	FMI transmise hors délai	47,50€

U15 NIV2

REPORTS JOURNEE

	Comp.		Match	Club	Recevant		Club	Visiteur		Report
27.09.25	U15NIV2	C	54458697	552666	AVANT GARDE VENDAYS-MONTALIVET	1	529860	MONTFERRANDAISE AS	1	25.10.25
27.09.25	U15NIV2	D	54508944	561020	UNION HURE-FONTET	1	521894	FC VALLEE DE L'ARIA	1	29.11.25
27.09.25	U15NIV2	F	54559891	551006	U. S. NORD GIRONDE	2	505760	ET.S. EYSINAISE	2	25.10.25
11.10.25	U15NIV2	C	54458703	514831	FCE MERIGNAC ARLAC	4	525223	BLANQUEFORTAISE ES	3	15.10.25 - 19H

U17 LFNA

REPORTS JOURNEE

	Comp.		Match	Club	Recevant		Club	Visiteur		Report
04.10.25	U17LFNA	A	54488111	582232	MEDOC ATLANTIQUE FCC	1	505814	FC LA BREDE	1	29.11.25



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

54487718 Poule A Coutras Us 1 / Coteaux Libournais 1 du 04.10.25 : Match arrêté

U17 NIV 1

REPORTS JOURNEE

	Comp.		Match	Club	Recevant		Club	Visiteur		Report
04.10.25	U17NIV1	A	54104802	5507843	ENT.S. AMBARESIENNE	3	560500	FC ALLIANCE DU MORON	1	29.11.25
04.10.25	U17NIV1	D	54417446	5253443	ENT.S. BRUGES	1	525223	ENT.S. BLANQUEFORTAISE	2	29.11.25

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

54484139 Poule B Macadaise Sj 2 / Audenge Es Ent 1 du 11.10.25 : Match arrêté

U17 NIV 2

REPORTS JOURNEE

	Comp.		Match	Club	Recevant		Club	Visiteur		Report
18.10.25	U17NIV2	A	54480769	549489	FC MEDOC OCEAN	1	505681	FC BELIN BELIET	1	29.11.25
05.10.25	U17NIV2	C	544483553	505613	ST.J. MACAUDAISE	3	547677	TARGON SOULIGNAC F.C.	2	29.11.25

Décisions administratives

Date	Comp.	Poule	Match	Numéro Club	Club	Equipe	Anomalies	Tarifs
11.10.25	U17NIV2	A	54458431	552012	MARTIGNAS ILLAC FC	1	Feuille de match informatisée transmise hors délai	47,50€
11.10.25	U17NIV2	A		500057	LA BASTIDIENNE SC		Forfait général volontaire du club	175,00€

BRASSAGE U19

Courriel du Club SP.C. LA BASTIDIENNE (500057) du 06.10.2025 qui souhaite engager une équipe en championnat U19 à la place de son équipe U17.

La Commission décide que le club de SP.C. LA BASTIDIENNE peut engager une équipe U19 pour la 2^{ème} phase de la compétition. Cette équipe sera engagée en coupe U19

U19 poule A

Décisions administratives

Date	Compétition	Pl	Match	Numéro Club	Club	Eq.	Anomalies	Tarifs
12.10.25	U19	A		565240	TERRES DES GRAVES FC	1	FMI transmise hors délai	47,50€



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARÇONS

U19 poule B

REPORTS JOURNEE

Date	Compétition	PI	Club	Recevant		Club	Visiteur		Report
28.09.25	U19	B	581781	GJ M2CR	1	547084	PERIGUEUX FOOT	1	25.10.25
05.10.25	U19	B	547084	PERIGUEUX FOOT	1	553035	CUBNEZAIS FC	1	29.11.25
05.10.25	U19	B	565279	GJ VEZERE PGRD	1	560500	ALLIANCE MORON	1	25.10.25
05.10.25	U19	B	524990	SANILHACOIS SA	1	505554	FC LOUBESIEN	1	25.10.25

U19 poule C

REPORTS JOURNEE

Date	Comp.	PI	Club	Recevant		Club	Visiteur		Report
05.10.25	U19	C	500211	FC GIRONDINS DE BORDEAUX	1	552034	FC ARSAC LEPIAN MED	1	25.10.25
05.10.25	U19	C	560855	HAILLAN FOOT 33	1	520874	AS ST AUBIN MEDOC	1	25.10.25
05.10.25	U19	C	505572	RC BORDEAUX	1	552666	A.G. VENDAYS MONTALIVET	1	25.10.25

U19 poule D

REPORTS JOURNEE

	Comp.		Club	Recevant		Club	Visiteur		Report
28.09.25	U19	D	548277	LANDES GIRONDINES	1	528538	CHAMBERY AS	1	25.10.25
05.10.25	U19	D	564771	JEUNES DE LANGON	1	523443	ENT S. BRUGES	1	25.10.25

Décisions administratives

Date	Compétition	PI	Match	Numéro Club	Club	Eq.	Anomalies	Tarifs
12.10.25	U19	D		505679	SP.A MERIGNAC	1	FMI transmise hors délai	47,50€

Courriel du Club U.S. CHARTRONS (542420) du 06.10.2025 et Courriel du club LANDES GIRONDINES F.C. du 05.10.25 qui informe que la rencontre U19 n'a pas pu se dérouler car pas de feuille de match.

La Commission demande aux deux clubs de nous fournir un rapport circonstancié dans les meilleurs délais expliquant les faits qui ont amenés à ce que la rencontre ne se déroule pas.

Franck BAROS

Animateur de la Commission Compétitions jeunes